

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30086**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management et gestion des organisations (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Havre, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université d'Angers, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de Guyane, Institut national universitaire Champollion, Université de la Réunion, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université de Nîmes, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Rennes 1, Université de Rouen, Université de Toulon, Université Toulouse 1 Capitole, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université des Antilles, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Le Mans université, Université de Lille, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, université de Nice, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Avignon université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Établissement du budget et aide au pilotage financier des projets
- Élaboration de stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement
- Surveillance de l'activité de l'entreprise grâce aux indicateurs de gestion
- Gestion des moyens et techniques
- Gestion des contrats sociaux, commerciaux ou de contentieux
- Organisation et gestion des moyens de l'entreprise
- Veille sur l'évolution du marché et anticipation de la demande et habitudes de consommation.
- Développement de nouvelles stratégies de production et de commercialisation
- Gestion administrative (procédures, fonctionnement, affaires juridiques, ...) et financière (trésorerie, contrôle de gestion, ...) d'une structure
 - Mettre en œuvre des outils de gestion et de conduite des organisations
- Connaître les différentes contraintes financières d'une entreprise : de la gestion des équilibres financiers à l'analyse des opérations d'investissement et de financement
 - Savoir interpréter les indicateurs d'un tableau de bord
 - Concevoir et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action commercial
- Préparer et conduire un entretien de vente et une négociation
- Analyser un marché
- Formaliser une stratégie marketing

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- B : Industries extractives
- C : Industries manufacturière
- F : Construction
- Q : Santé humaine et action sociale
- S : Autres activités de service
 - Assistant(e) de manager,
- Assistant(e) de direction
- Attaché(e) de direction
- Conseiller technico-commercial
- Adjoint(e) au directeur administratif et financier
- Adjoint(e) au responsable des services généraux

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

M1205 : Direction administrative et financière

M1605 : Assistanat technique et administratif

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30086 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30086 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30086 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30086 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30086 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30086 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des outils de gestion et de conduite des organisations • Identifier les différentes contraintes financières d'une entreprise : de la gestion des équilibres financiers à l'analyse des opérations d'investissement et de financement
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30086 - Management et animation d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Interpréter les indicateurs d'un tableau de bord
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30086 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action commercial • Préparer et conduire un entretien de vente et une négociation • Analyser un marché • Formaliser une stratégie marketing

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018 Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016 Institut National Universitaire champollion, arrêté du : 23/05/2016 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015 Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017 Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017 Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017 Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018 Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016 Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018 Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018 Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016 Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018 Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015 Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018 Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017 Université du

Littoral côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016 Université Nice , arrêté du : 28/05/2018 Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015 Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 15/04/2016 Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/04/2016 Université Paris-Ouest-Nanterre-La défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017 Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015 Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016 Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015 Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017 Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016 Université Toulouse 1 capitoile, arrêté du : 23/05/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université de La Réunion](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Guyane](#)

[Institut National Universitaire Champollion](#)

[Université du Havre](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Limoges](#)

[Université du Littoral Cote d'Opale](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Nimes](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris 13](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Toulon](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université d'Orléans](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université des Antilles](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Avignon Université](#)

[Université d'Angers](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Franche-comté - Besançon](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Reims champagne-Ardenne](#)

[Université Nice](#)

Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :